

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

**VILLE DE
DOURGES**

DÉCISION N° 2023 - 23



MARCHE DE TRAVAUX.
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE
SPORT SUR LA COMMUNE DE DOURGES.
AVENANT N°1 - LOT N°9

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération municipale en date du 15 juillet 2020 prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget »,

VU la délibération n°06 en date du 12 décembre 2022 relative à la construction d'une salle de sports – Attribution et signature des marchés de travaux sur la commune de Dourges.

Considérant la nécessité d'apporter des travaux modificatifs au niveau de la chaufferie future et la reprise des structures existantes,

DÉCIDE

Article 1 : Le présent avenant a pour objet de procéder à la suppression de la peinture de sol et l'application d'une peinture claire de propreté (divers supports) murs & plafonds.

Article 2 : Est signé l'avenant pour le marché sur procédure adaptée avec le prestataire suivant :

Lot 9 : Peinture-revêtements muraux

√ Société GILMANT sise 2 rue Colbert – ZA Marcel LECOEUR – 59510 HEM.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville :

Lot 9 : Le montant de l'avenant est de 860,28 € HT.

Le montant initial du marché étant de 75 852,78 € HT, le nouveau montant du marché est désormais de 76 713,06 €HT, soit une augmentation de 1,134 %.

Article 4 : L'avenant prend effet à compter du 19 septembre 2023.

Article 5 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 19 septembre 2023

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE

